

## La littérature au cégep menacée

Aurélien Boivin, Julie Roberge and Gilles Perron

Number 144, Winter 2007

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/47535ac>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Les Publications Québec français

### ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this document

Boivin, A., Roberge, J. & Perron, G. (2007). La littérature au cégep menacée. *Québec français*, (144), 1–1.

**Directeur** Aurélien Boivin

**Directeur adjoint** Gilles Perron

**Littérature, langue et société**

**Rédacteur en chef** Aurélien Boivin

**Équipe de rédaction et comité de**

**lecture** Chantale Gingras, Steve Laflamme,  
Isabelle L'Italien-Savard, Gilles Perron

**Didactique**

**Rédactrice en chef**

Monique Noël-Gaudreault

**Équipe de rédaction et comité de lecture**

Réal Bergeron, Martine Brunet, Hélène Giroux,  
Ginette Leroux, Marie-France Morin, Jean-  
François Mostert, Raphaël Riente

**Collaborateurs au numéro 144**

André Berthiaume, Ginette Bernatchez,  
Catherine Bertrand, Suzelle Blais, Marie-  
Christine Blanc, Giselle Boisvert, Stéphanie  
Carbonneau, Marie-Eve Castonguay, Suzanne-  
G. Chartrand, Céline Cyr, Danielle Desmarais,  
Mbaye Diou, Jean Désy, Sylvie Dufour, Danny  
Émond, Marie Fradette, Hélène Gagnon,  
Caroline Garand, Isabelle Giguère, Jean-Luc  
Gouin, Caroline Gratton, Hans-Jürgen Greif,  
Candy Hoffmann, Simon Lachance-Paquet,  
Lizanne Lafontaine, Jacques Lavioie, Audrey  
Lizotte, Clément Martel, Ariane Ouimet,  
Jacques Paquin, Glorja Pellerin, Nathalie  
Prévost, Julie Roberge, Bruno Ronfard, Elsa  
Riouall, Hélène St-Laurent, Geneviève Talbot,  
Geneviève Toussaint, Yolaine Tremblay, Michel  
Turcotte, Jacques Viens, Carine Villemagne.

**Préparation des manuscrits** Aurélien Boivin

**Design graphique** Chantal Gaudreault

**Couverture** Marie-Josée Marcotte (Mont  
Vallins, mars 2006)

**Impression** Club imprimerie inc.

La revue *Québec français* est publiée par les  
Publications Québec français et paraît quatre  
fois par an (automne, hiver, printemps, été).  
Fondée en 1974 par l'AQPF, *Québec français*  
fut d'abord la revue de l'AQPF, organisme  
avec lequel elle entretient toujours des liens  
privilegiés. Les collaborateurs et collaboratrices  
sont seul-e-s responsables du contenu de leurs  
textes.

**Distribution** Diffusée en kiosque par les  
Messageries de presse internationale (une  
division de Hachette Distribution Services  
(Canada) Inc. 8155, rue Larrey, Anjou (Québec)  
H1J 2L5 Téléphone 514 355.5674 Télécopieur  
514 355.5676). Indexée dans **Point de repère**.

**Dépôt légal** Bibliothèque et Archives  
nationales du Québec, Bibliothèque nationale  
du Canada. ISSN 0316-2052

La revue *Québec français* est commanditée  
par le ministre de la Culture et des  
Communications, responsable de l'application  
de la charte de la langue française et par le  
ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.



Nous reconnaissons l'aide financière  
du gouvernement du Canada,  
par l'entremise du programme d'aide aux  
publications (PAP), pour nos dépenses d'envoi  
postal (n° d'enregistrement 09863)

**Adresse postale** C. P. 9185  
Québec (Québec) Canada G1V 4B1

**Bureau** 2095, boulevard Jean-Talon Sud  
bureau 222, Québec (Québec)

**Secrétariat** Céline Bellerose

**Téléphone** 418 527-0809

**Télécopieur** 418 527-4765

**www.revueqf.ulaval.ca**

**revueqf@globetrotter.net**

## La littérature au cégep menacée

Le document de consultation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), intitulé « Pistes d'action pour le développement de l'enseignement collégial », poursuit trois objectifs : « Répondre de façon adaptée aux besoins variés des individus, des régions et du marché du travail / Améliorer la réussite scolaire et le taux d'obtention du diplôme / Offrir des programmes d'études qualifiants qui suscitent l'intérêt des élèves ».

Les intentions sont sans doute louables et plusieurs ajustements et assouplissements proposés, quant aux critères d'admission aux études collégiales, par exemple, à la sanction des études, voire aux programmes eux-mêmes en prenant en compte la préparation d'une main-d'œuvre spécialisée dans tel ou tel secteur d'activités, sont nécessaires. Les moyens mis de l'avant ou les solutions envisagées sont loin toutefois de faire l'unanimité.

C'est ainsi que, dans la deuxième partie du document, « Actualiser la formation générale », il est question notamment de « rehausser la maîtrise de la langue d'enseignement et de la langue seconde ». C'est sans doute encore louable. Mais pas au détriment de l'enseignement de la littérature, qui, lit-on, favorise actuellement « des apprentissages spécialisés » (lisons pointus) et que l'on souhaite donc réduire à des considérations générales, si ce n'est de simples résumés des œuvres. C'est méconnaître le rôle du professeur de littérature au collégial que de lui demander de « hausser l'intérêt » de ses élèves, alors que son véritable devoir, comme celui des professeurs des autres disciplines, est d'assurer à tous ses étudiants une meilleure formation générale (français-littérature, philosophie, anglais et éducation physique). Dans certains collèges, la littérature québécoise, par exemple, qui est une littérature nationale, a été réduite à un seul cours. Ce n'est pas en diminuant la part ou la place de la littérature que l'on parviendra à susciter l'intérêt et la motivation des étudiants. C'est en les initiant davantage aux œuvres qui traduisent leur réalité et leur imaginaire, tout en leur donnant la possibilité de s'ouvrir aux autres littératures de la francophonie, y compris la littérature de la France, qu'on parviendra à leur faire apprécier la littérature, qui est un des objectifs du programme au collégial. S'il y a des lacunes à combler, quant à l'apprentissage de la langue, ce n'est pas en sacrifiant la lecture d'œuvres littéraires qu'on y parviendra. Bien au contraire ! Si certains jugent que d'autres moyens qui ont déjà été mis en place : ateliers de correction, instauration du tutorat, etc., sont suffisants pour atteindre l'amélioration souhaitée, *Québec français* juge, que justement, les textes littéraires sont une façon privilégiée d'améliorer cette langue. La fréquentation des textes n'est-elle pas essentielle à l'enrichissement du vocabulaire, mais surtout de la pensée ? Et pourquoi ne pas penser à fournir de l'aide aux professeurs du collégial pour mieux encadrer leurs étudiants et favoriser ainsi la réussite ?

*Québec français* ne croit pas, non plus, que l'introduction de textes non littéraires à l'épreuve uniforme de français contribuera à améliorer la performance et le taux de réussite des étudiants. Favoriser les textes non littéraires, c'est assurément ouvrir la porte à des textes sur Jacques Villeneuve et autres sujets semblables. Il faut viser plus haut. Quant à la « révision [souhaitée] des modalités de correction en regard de la langue », il semble qu'il faille craindre le pire. Ne doit-on pas y voir une volonté cachée de la part du MELS de faire « réussir » encore plus d'étudiants ? Car quel sens doit-on donner au verbe « réussir » dans un tel contexte ? La question demeure : réussir quoi ? La partie « langue » du cours de « français » ou garantir une meilleure compréhension littéraire, le développement des idées, par écrit et oralement, le « transfert » des apprentissages en littérature dans les autres sphères de la vie ? On a souvent « accusé » les profs de littérature (et de philosophie) d'être des « empêcheurs de diplômés en rond », parce que c'est souvent un cours de littérature ou de philosophie qu'il manque à un étudiant pour obtenir son diplôme. Il ne faut pas alléger les contenus de cours qui, quoi qu'on en pense, ne présentent pas un si grand degré de difficulté, mais plutôt les valoriser au sein même des institutions collégiales : les professeurs de littérature ont besoin du soutien ferme de leur direction, mais plus encore de l'appui de leurs collègues des autres disciplines (en particulier du secteur technique), qui ne sont eux-mêmes pas toujours convaincus de la nécessité de la formation générale.

*Québec français* est d'avis que les auteurs de cette politique doivent, pour cette partie du document, retourner à leur table de travail. Il y va de la formation même de nos étudiants du collégial qu'il ne faudrait pas sacrifier une fois de plus.

Aurélien Boivin

Avec la collaboration de Julie Roberge et de Gilles Perron